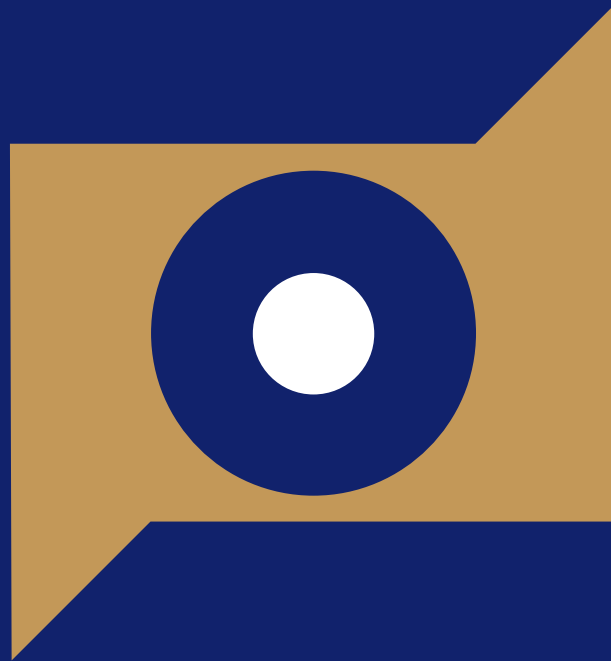


Protection de la marque en toute simplicité



Union suisse de l'article de marque
Schweizerischer Markenartikelverband

Table des matières

Introduction

2

L'importance des marques et les conséquences de leur violation

3



1. Moyens de protection légaux

4–19

- 1.1 Droit des marques
- 1.2 Droit du design
- 1.3 Droit de la concurrence déloyale
- 1.4 Noms de domaines
- 1.5 Droit de la personnalité et droit au nom
- 1.6 Droit relatif aux raisons de commerce
- 1.7 Droit d'auteur
- 1.8 Indications géographiques



2. Comment éviter les conflits ?

20–23

- 2.1 Choix de marques originales et recherches
- 2.2 Élaboration et mise en œuvre d'un concept de protection juridique
- 2.3 Préférence pour les droits enregistrés
- 2.4 Surveillance des registres
- 2.5 Documentation liée à l'utilisation
- 2.6 Dissuasion et relations publiques
- 2.7 Règlementation contractuelle des droits



3. Mesures en cas de violation de droits de propriété intellectuelle

24–28

- 3.1 Réaction immédiate et documentation des violations
- 3.2 Faire appel sans délai à une ou un spécialiste et déterminer la stratégie à adopter
- 3.3 Signaler la situation à la personne ayant porté atteinte au droit protégé par un courrier d'avertissement
- 3.4 Former opposition
- 3.5 Mesures judiciaires immédiates
- 3.6 Dépôt d'une dénonciation ou d'une plainte pénale
- 3.7 Introduction d'une procédure civile ordinaire
- 3.8 Demande d'aide à l'administration des douanes
- 3.9 Takedown notices



4. Liste de contrôle pour protéger une marque

29-30

- 4.1 Lancement d'une nouvelle marque
- 4.2 Entretien des marques existantes et extension de gamme
- 4.3 Défense contre les contrefaçons de produits de piraterie / procédure à suivre en cas d'atteinte à sa propre marque

Contacts utiles et sources d'information

31

Introduction

Les marques sont synonymes d'orientation, de durabilité, de crédibilité, de confiance et de dynamisme. Promarca, fondée en 1929, représente les intérêts de 104 entreprises d'articles de marque dans le secteur des biens de consommation en Suisse. Avec un chiffre d'affaires annuel d'environ 13 milliards de francs, y compris les exportations, ces entreprises emploient directement près de 17 000 personnes. Avec les unités gérées au niveau mondial et basées en Suisse, elles comptent près de 30 000 emplois. Les membres de Promarca investissent chaque année des millions de dollars en Suisse et apportent ainsi une contribution importante à l'économie suisse. En outre, ils lancent chaque année entre 6000 et 7000 nouveaux produits sur le marché suisse.

Promarca favorise la compréhension de la valeur des marques et de l'industrie des produits de marque et met en avant l'importance de leur protection (en cas de contrefaçon, imitation ou encore exploitation de la réputation). Promarca s'engage en faveur d'un environnement de marché équitable, afin que les obstacles administratifs pour les propriétaires de marques ne soient pas inutilement plus élevés que dans les pays voisins, et véhicule des connaissances relatives aux marques.

La présente brochure est un guide facile à comprendre et axé sur la pratique, qui explique l'importance des marques et la nécessité de les protéger. La présente brochure « Protection de la marque, en toute simplicité » permet à ceux qui ont affaire quotidiennement à des articles de marque de contribuer à la préservation de leur valeur, tout en fournissant un aperçu du droit des marques à toute personne intéressée. Elle donne en outre une vue d'ensemble d'autres questions ayant trait au droit de la propriété intellectuelle en matière de marques, telles que le droit de la concurrence déloyale, le droit du design, le droit d'auteur et la protection des noms de domaines et des indications géographiques.

La septième édition revue et actualisée du présent guide a été élaborée de nouveau en collaboration avec les spécialistes en droit des marques de l'étude MLL Legal (MLL Meyerlustenberger Lachenal Froriep SA), qui s'occupent au quotidien du dépôt, du maintien, de la mise en œuvre, de la gestion et de l'estimation de marques.

Pour davantage d'informations, voir
www.promarca.ch

Édition

Promarca Union suisse de l'article de marque
Bahnhofplatz 1, 3011 Berne

Tél. +41 31 310 54 54
info@promarca.ch
www.promarca.ch

PROMARCA™ brochure relative à la
protection des marques
© Décembre 2023